

## AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE



Avis public, est par les présentes donné par le soussigné, Claude Fortin, directeur général de la municipalité de Saint-Agait, qu'il y aura une séance de consultation le lundi 4 mars 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal, 1080, avenue Bergeron.

Au cours de cette séance, le conseil municipal entendra toute personne intéressée par la demande de dérogation suivante :

La demande concerne le lot 3 638 349 localisé au 283, rang Haut de la Paroisse à Saint-Agait. Le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure en regard de la construction d'un garage détaché. Le demandeur désire augmenter la superficie autorisée de 200 mètres carrés et la hauteur de 0.60 mètre.

### Garage détaché

Règlement de zonage 251-11-07	Norme du règlement	Normes applicables selon le règlement	Dérogation demandée
Superficie maximum	100% de la superficie au sol de la résidence.	1 200 mètres carrés	200 mètres carrés
Hauteur maximum	5.5 mètres	_____	0.60 mètre

Claude Fortin  
Directeur général